

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 3 décembre 2014

Le Pôle Véhicule du Futur et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) confirment leur coopération au profit de l'innovation

Le Pôle Véhicule du Futur et l'INPI ont signé, le 3 décembre 2014 à Strasbourg, une convention de partenariat afin de soutenir l'innovation et la compétitivité des entreprises.

Dans le cadre de ses missions et au regard du contrat d'objectifs et de performances signé entre l'Etat et l'INPI pour la période 2013-2016, l'INPI développe des actions de promotion et de sensibilisation aux enjeux de la propriété industrielle, notamment en direction des entreprises afin qu'elles prennent en compte la propriété industrielle comme un outil indispensable à la valorisation de leurs investissements en recherche et développement.

De son côté, labellisé pôle de compétitivité depuis 2005, le Pôle Véhicule du Futur favorise la synergie des entreprises, de la formation et de la Recherche sur le territoire Alsace et Franche-Comté afin de mettre en œuvre des projets de R&D par l'innovation.

L'INPI et le Pôle Véhicule du Futur ont par conséquent décidé de formaliser leur partenariat en vue de développer des actions de développement et de promotion de la propriété industrielle.

Cette convention, signée pour 3 ans, s'articule autour de plusieurs axes :

- Accès à la Gamme « Coaching PI » de l'INPI,
- Participation aux comités de sélection de projets,
- Appui et sensibilisation par la délégation à destination du Pôle en matière de recherche documentaire,
- Actions de sensibilisation à la PI,
- Suivi des dépôts des adhérents du Pôle et études sectorielles,
- Formations,
- Appui apporté au Pôle pour la prise en compte des règles de propriété intellectuelle dans les contrats collaboratifs.



*Brigitte Ducruet-Bernard et Philippe Borne au Parlement Européen,
le 3 décembre 2014*

A propos du Pôle Véhicule du Futur

Le PVF est un pôle de compétitivité qui a pour vocation d'apporter aux acteurs du territoire une vision prospective sur les évolutions technologiques du marché, de favoriser l'émergence de projets collaboratifs, de construire des partenariats stratégiques avec les pôles nationaux et internationaux, d'identifier les besoins des plateformes d'innovation. Il soutient la création et le développement d'activités nouvelles et accompagne la montée en compétence des entreprises. Il favorise la diffusion de bonnes pratiques pour l'excellence industrielle des entreprises du territoire.

A propos de l'INPI

Etablissement public sous la tutelle du ministère de l'Economie, du Redressement Productif et du numérique, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises.

Il participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.

CONTACTS PRESSE

Pôle Véhicule du Futur

Brigitte Ducruet-Bernard
Directeur Général Innovation
☎ 03 89 32 76 44
info@vehiculedefutur.com

INPI Alsace

Philippe Borne
Délégué régional
☎ 03 88 23 96 05
pborne@inpi.fr

INPI Franche Comté

Christian Mulenet
Délégué régional
☎ 03 81 51 66 69
cmulenet@inpi.fr